



Goo Gone Spray Gel

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 02/16/2017

Date de révision: 02/16/2017

Version: 1.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélanges
Nom du produit : Goo Gone Spray Gel
Code du produit : 2137C

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Nettoyant

1.3. Fournisseur

Fabricant

GOO GONE®
755 Tri-State Parkway
60031 Gurnee, IL
T 1-855-364-8135

Distributeur

Manitoulin Warehouse and Distribution
7035 Ordan Drive
Mississauga, Ontario, L5T 1T1
Tel: 905 283-1630 Fax: 905 565-0575

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 1-800-535-5053

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS-CA)

Flam. Liq. 4 H227
Skin Sens. 1 H317

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS-CA

Pictogrammes de danger (GHS-CA) :



GHS07

Mention d'avertissement (GHS-CA) :

Attention

Mentions de danger (GHS-CA) :

H227 - Liquide combustible
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

Conseils de prudence (GHS-CA) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P261 - Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage, des vêtements de protection, des gants de protection
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin
P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé
P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-CA)

Non applicable

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%
D-Limonène	(n° CAS) 5989-27-5	3,00

Goo Gone Spray Gel

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Retirer les vêtements/souliers contaminés. Laver les vêtements avant de les porter à nouveau. Si une irritation cutanée se développe et persiste, consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.
Premiers soins après ingestion	: Si le produit a été ingéré, ne PAS provoquer le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/lésions après inhalation	: Peut causer l'irritation des voies respiratoires.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Peut irriter la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau. Peut causer une sensibilisation au contact de la peau.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Peut irriter les yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
Symptômes/lésions après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).
----------------------------------	---

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Poudre. Mousse. Dioxyde de carbone. Brouillard d'eau.
--------------------------------	---

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés	: Aucun connu.
------------------------------------	----------------

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie	: Liquide combustible. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.
-------------------	--

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Protection en cas d'incendie	: Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.
-------------------	---

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention	: Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.
Procédés de nettoyage	: Déblayer la substance avec une pelle et la placer dans un conteneur de récupération. Ventiler la zone.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Conserver à l'écart de toutes sources d'ignition. - Ne pas fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou les brumes. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Mesures d'hygiène	: Lessiver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

Goo Gone Spray Gel

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Aérer/ventiler les lieux pour maintenir l'exposition aux poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc, sous les limites permises.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Maintenir les niveaux sous les seuils de la protection environnementale de la communauté.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:

Porter des gants résistant aux produits chimiques.

Protection oculaire:

Des lunettes de sécurité ou des protecteurs oculaires sont recommandés en utilisant le produit.

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Autres informations:

Ne pas manger, fumer ou boire là où la substance est manipulée, traitée ou stockée. Se laver les mains minutieusement avant de manger ou de fumer. À manipuler selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Gel
Couleur	: d'orange
Odeur	: Agrume.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 85 °C (185 °F) TCC
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Liquide combustible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,81
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

Goo Gone Spray Gel

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	: Aucun dans les conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales d'entreposage.
Possibilité de réactions dangereuses	: Aucun dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	: Chaleur. Matériaux incompatibles. Sources d'inflammation.
Matières incompatibles	: Oxydants.
Produits de décomposition dangereux	: Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	: Non classé

D-Limonène (5989-27-5)

DL50 orale rat	4400 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5 g/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Symptômes/lésions après inhalation	: Peut causer l'irritation des voies respiratoires.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Peut irriter la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau. Peut causer une sensibilisation au contact de la peau.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Peut irriter les yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
Symptômes/lésions après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général	: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
--------------------	---

D-Limonène (5989-27-5)

CL50 poisson 1	0.619 - 0.796 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CL50 poissons 2	35 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss)

12.2. Persistance et dégradabilité

Goo Gone Spray Gel

Persistance et dégradabilité	Non établi.
------------------------------	-------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Goo Gone Spray Gel

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Goo Gone Spray Gel

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

- Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales. Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.
- Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TMD

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Non réglementé pour le transport

14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.3. Transport aérien et maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Directives nationales

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

- Date d'émission : 02/16/2017
- Date de révision : 02/16/2017
- Autres informations : Aucun(e).
- Préparé par : Nexreg Compliance Inc.
www.Nexreg.com



Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.